

Avis public de révision de la liste électorale

Élection municipale du 7 novembre 2021

Par cet avis public, Valérie Tremblay, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électeurs de la ville.

- 1- La liste électorale municipale sera déposée au Bureau de la présidente d'élection le 6 octobre 2021.

Elle fera l'objet d'une révision

- 2- Pour voter, vous devez être inscrit sur cette liste.

- 3- Vous avez le droit d'être inscrite sur la liste électorale si :

- Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
- Le 1^{er} septembre 2021
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'étiez pas en curatelle
 - vous n'aviez pas été déclaré coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
- De plus, vous deviez, le 1^{er} septembre, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire la ville et, depuis au moins six mois, au Québec
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville

Note : si votre domicile n'est pas dans la ville et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

- 4- Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes un électeur domicilié dans la ville, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Centre communautaire Saint-Joseph
1450, boulevard Pie-X
Laval (Québec) H7V 3C1

Pavillon du Bois Papineau
3235, boulevard Saint-Martin Est
Laval (Québec) H7E 5G8

Centre Accès
6500, boulevard Arthur-Sauvé
Laval (Québec) H7R 3X7

HORAIRE :

Jeudi 21 octobre 2021	10h à 22h
Vendredi 22 octobre 2021	10h à 18h
Samedi 23 octobre 2021	10h à 16h

- 5- Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la ville doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

- 6- Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente d'élection si vous êtes domicilié dans la ville et dans l'une des situations suivantes :
- Vous êtes domicilié ou hébergé dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5);
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre et le mercredi 27 octobre 2021, vous devrez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié ou hébergé dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5), ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Elle devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 23 octobre 2021 à 16 heures.

- 7- Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

- 8- Vous pouvez me joindre en communiquant au Bureau de la présidente d'élection au 3765, rue Joffre, C.P. 422, succursale St-Martin, Laval, H7V 3Z4
Téléphone : 450-978-3911 ou 450-978-3950 Courriel : elections@laval.ca

Donné à Laval ce 4 octobre 2021

Valérie Tremblay, présidente d'élection